

Bourse d'études de la Chancellerie de Paris**Maison française d'Oxford****Campagne 2022**

Montant de la bourse : **9 000 €**

Année universitaire : **2022 - 2023**

Durée du séjour : **6 mois maximum**

Dates du séjour à convenir avec la Maison française d'Oxford

Date limite de réception des candidatures : **vendredi 29 avril 2022**

Décision d'attribution de la bourse et notification au lauréat : **fin juin 2022**

Présentation de la bourse d'études

La bourse d'études de la Maison française d'Oxford, décernée par la chancellerie des universités de Paris, est d'une valeur de 9 000 euros. Elle permet à son lauréat de poursuivre ses travaux de recherche en Angleterre, à la Maison française d'Oxford, pendant une durée maximale de 6 mois sur l'année universitaire 2022-2023.

Cette bourse d'études s'adresse aux doctorants inscrits sur l'année universitaire 2021-2022 exclusivement dans l'un des établissements d'enseignement supérieur suivant :

- les universités d'Île-de-France ,
- l'École des hautes études en sciences sociales,
- l'Institut national des langues et civilisations orientales,
- l'École Pratique des Hautes Études,
- Sciences Po Paris,
- le Muséum national d'Histoire naturelle,
- l'École nationale des chartes.

Les projets de thèse présentés dans le cadre de cette bourse doivent prioritairement relever des disciplines en sciences sociales couvertes par la Maison française et l'Université d'Oxford soit : **littérature, histoire, histoire des sciences, droit, études anciennes et sciences politiques**. Des projets interdisciplinaires avec les sciences et techniques sont également acceptés. Un contexte de recherche international sera privilégié, dans la mise en œuvre du travail ou dans sa prise en compte de la dimension européenne ou franco-britannique.

Un hébergement sera attribué au lauréat au sein même de la Maison française d'Oxford, moyennant un loyer. Le maintien de la bourse sera conditionné par l'intérêt particulier et l'implication du lauréat dans le quotidien et l'environnement oxoniens. Il se devra de participer à la vie commune et aux projets de la Maison française d'Oxford.

L'obtention de la bourse d'études et le séjour qui en découle, ne permettent pas l'obtention d'un justificatif de scolarité ni d'un diplôme délivré par l'Université d'Oxford.

Depuis le 1 janvier 2021 et l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'immigration, seules les visites d'une durée maximale de 6 mois ne sont pas soumises à l'obligation de visa.

Le lauréat s'engage, au terme de son séjour, à envoyer auprès de la chancellerie un rapport sur l'avancée de son projet de recherche et faisant mention de l'utilisation de la bourse reçue (2 pages).

L'ensemble des informations est consultable sous le lien suivant :

<https://www.sorbonne.fr/la-chancellerie-des-universites-de-paris/v2la-chancellerie-des-universites-de-paris-recompense-lexcellence-universitaire-et-propose-des-prix/les-bourses-detudes/>

Transmission des dossiers

Les dossiers devront être envoyés **par mail uniquement** (les documents numérisés doivent être au format PDF) au plus tard le **25 avril 2022 à minuit** aux adresses suivantes :

- Pour les doctorants de l'ED 138 LLS : ed138lls@liste.parisnanterre.fr ;
e.ozenne@parisnanterre.fr
- Pour les doctorants de l'ED 141 DSP : eddsp@liste.parisnanterre.fr ;
e.ozenne@parisnanterre.fr
- Pour les doctorants de l'ED 395 ETC : dnanouche@parisnanterre.fr ;
e.ozenne@parisnanterre.fr
- Pour les doctorants de l'ED 396 EOS : itripet@parisnanterre.fr ; e.ozenne@parisnanterre.fr

Attention : aucun dossier envoyé hors délai ne sera accepté

Composition du dossier

- Un projet de recherche (15 à 20 pages maximum)
- Un curriculum vitæ
- Une lettre de motivation (2 pages maximum) faisant état du lien souhaité avec la Maison française et l'Université d'Oxford,
- Une lettre de recommandation du directeur de thèse confirmant ce lien et toute lettre de recommandation attestant de la valeur universitaire des travaux de recherches présentés,
- Une attestation d'inscription en thèse pour l'année en cours,
- Les coordonnées postales, téléphoniques et électroniques permettant de joindre le candidat.
- Un RIB

Tout dossier incomplet ne sera pas transmis au jury.